

INFORMATIONS PRATIQUES

● POURQUOI DÉCLARER VOS RESSOURCES ?

Cette déclaration nous servira à déterminer :

- le complément familial du régime des salariés
- l'allocation familiale de solidarité,
- l'allocation de rentrée scolaire,
- la majoration handicap (si le taux handicap de l'enfant est supérieur ou égal à 67%)

*Le paiement des prestations familiales ne peut être effectué que pour les prestations afférentes aux 6 mois précédant la présentation de la demande.
(Article 22 de la loi du pays n°2005-4 du 29.03.2005).*

● OÙ DOIS-JE DÉPOSER MA DÉCLARATION DE RESSOURCES ?

- Dans la boîte aux lettres du service Prestations Familiales qui se situe devant l'enceinte de la CAFAT VILLE
4 rue du Général MANGIN – Nouméa ;
- Par courrier à l'adresse suivante : CAFAT – SERVICE PRESTATIONS FAMILIALES – BP L5 – 98849 NOUMEA CEDEX ;
- Dans nos bureaux situés à Koné et Poindimié ou auprès des correspondants CAFAT des mairies de l'intérieur et des îles ;
- Par mail à l'adresse suivante : pf@cafat.nc
- Par fax aux numéros suivants : 25.58.72

Pour tous renseignements complémentaires,
vous pouvez nous contacter au 25.58.10 ou à l'adresse pf@cafat.nc

Pour tout contact par mail, il est impératif de renseigner votre numéro assuré dans l'objet du mail.